

AFM - Audition publique
Mercredi 28 mars 2007

- M. Descargues : Tout le monde peut s'asseoir, nous allons commencer, débiter la dernière séance qui va prendre la forme d'une table ronde.

On va vous faire une intervention en duo, en vous disant que les travaux qui se sont déroulés depuis le début de cette séance publique se sont placés dans la perspective de l'apport des aides techniques dans la réalisation du projet de vie de la personne handicapée.

Essai de définition de l'aide technique, émergence et expression du besoin en aides techniques, outils et acteurs de l'évaluation des besoins de la personne handicapée en aides techniques, passage de l'évaluation à la préconisation, à la recherche de solutions et à la prescription.

Acteurs intervenants dans l'élaboration des solutions et à l'accompagnement des personnes handicapées.

Les deux derniers pas forcément dans l'ordre.

Le comité d'organisation a souhaité que ce processus soit considéré à partir du rôle et de la place éminente et particulière qui tient la personne handicapée comme acteur construisant la réponse avec l'ensemble des professionnels engagés à ses côtés.

Pour conclure la séance publique, et éclairer totalement les travaux que va engager la commission d'audition, ces travaux qui doivent déboucher sur l'élaboration des recommandations, le comité d'organisation a estimé indispensable de soumettre au débat le thème de l'impact des aspects financiers sur le processus d'acquisition des aides techniques.

Pour l'essentiel, le financement des aides techniques, très largement extérieur à la personne handicapée, fait intervenir des acteurs supplémentaires que ceux évoqués jusqu'à présent : pouvoirs publics nationaux ou locaux, organismes de protection sociale ou d'assurance dont les préoccupations propres sont susceptibles d'influencer le déroulement du processus d'acquisition.

Le comité d'organisation a finalement choisi de ne pas consacrer à ce sujet une question à part entière craignant qu'elle pèse d'un poids trop exclusif sur les débats et on a vu dans les débats que cette question a émergé à plusieurs reprises, donc on ne souhaitait pas que cela embolise tout le débat et donc qu'elle oriente de manière exclusive l'examen des recommandations.

Les aspects économiques et financiers du processus d'acquisition pourraient faire l'objet à eux seuls de travaux spécifiques qui pourraient éventuellement déboucher sur une nouvelle audition publique.

La table ronde qui va traiter ce sujet va être introduit par deux interventions de cadrage général, deux interventions de dix minutes avec après une discussion, Jean-François détaillera les deux interventions, l'une présentant les modalités de financement et l'autre présentant l'accessibilité universelle, la notion de produit pour tous, design for all.

La table ronde proprement dite confrontera trois points de vue sur deux questions concernant les aspects financiers, donc ces questions : impact du coût et du financement sur le choix d'une aide technique ?

Et la deuxième : y a-t-il un impact de la participation directe de la personne handicapée sur l'acquisition et l'utilisation d'une aide technique ?

Comme je vous l'ai dit, on se complète puisque je ne me sentais pas d'animer une table ronde car on n'a pas encore de système de repérage par GPS des personnes qui lèvent la main, donc c'est Jean-François Ravaud qui assurera l'animation des débats.